



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/399
S/1998/864
17 septembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Pont 62 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 16 septembre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits ci-après qui ont trait au pillage continu et systématique du patrimoine religieux et culturel de la partie occupée de Chypre.

Je tiens une fois encore à souligner qu'alors que le Gouvernement chypriote s'emploie avec ferveur à protéger tous les lieux de culte qui se trouvent à Chypre, la Turquie s'est attachée à pratiquer une politique d'intolérance religieuse dans les zones occupées et refuse de se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les récentes violations dont on trouvera le détail ci-après et qui sont dûment attestées témoignent des efforts systématiques que la Turquie est en train de déployer pour modifier la composition démographique de Chypre occupée.

En particulier,

1. Après avoir été abandonnée puis profanée, l'église de Saint-Théodore de Lapithos a été saccagée (voir photographies 1 à 3 a)*
2. Le sanctuaire de Saint-Kourmoutas, à Lapithos, a été profané et souillé (voir photographie 1 b)*

Les destructions de large ampleur, dûment attestées, qui concernent plus de 500 églises et s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à "turquifier" les zones occupées, n'ont rien perdu de leur intensité. Ces destructions constituent une violation de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et de la Déclaration des principes

* Ces photographies peuvent être consultées à la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

de la coopération culturelle internationale adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1966.

En outre, le pillage continu et systématique du patrimoine religieux et culturel de Chypre, qui fait partie du riche patrimoine de l'humanité, constitue un affront pour le monde civilisé.

En tant que puissance occupante depuis plus de 24 ans, la Turquie porte l'entière responsabilité de ces nouveaux actes de vandalisme illicites et gratuits, qui viennent s'ajouter aux autres violations grossières perpétrées contre des édifices religieux, culturels et historiques qui vous avaient été signalées dans une correspondance antérieure.

Les derniers événements constituent une illustration convaincante d'un projet que la Turquie est fermement résolue à mener à son terme, à savoir altérer le caractère de la partie occupée de Chypre et, partant, effacer les traces d'une civilisation vieille de plus de 8 000 ans.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sotos ZACKHEOS
